

Le journal de la communication écoresponsable

© Pix Media - Adobe Stock



ESSAI POUR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION À L'HORIZON 2025

Nous sommes en plein bouleversement du fait des crises qui se succèdent les unes après les autres, avec une certaine forme d'accélération. Ces crises sont l'occasion, l'opportunité de se remettre en cause, ce qui est une force dans ces périodes troublées. Le papier a subi les attaques des pseudo-écologistes faisant le procès du media papier sur le thème de la déforestation et le rejet des spécialistes de la communication digitale sur le thème du progrès.

Il faut reconnaître que la mise en œuvre du media papier implique notamment une expérience, des connaissances de l'écriture, de la rédaction, de la mise en page, de l'imprimerie et de la diffusion physique alors que le media digital est un espace libre.

Le media digital est accessible à tous les émetteurs mais il est moins démocratique que le papier puisque sélectif excluant de fait sans distinction les tranches d'âges les plus âgées, les revenus les plus faibles et les secteurs géographiques les moins avancés. Bien sûr les choses évoluent avec la démocratisation sociale et géographique de l'informatique et des réseaux. Une démocratisation qui avance tellement vite qu'elle se cannibalise elle-même et aujourd'hui l'efficacité de la communication digitale recule chaque jour. Pour en prendre conscience, il suffit de prendre conscience de votre premier geste du matin qui consiste à cocher tous les mails reçus dans la nuit pour les jeter à la poubelle sans même les avoir lus.

Alors que si vous ouvrez votre boîte aux lettres physique, vous serez heureux d'y trouver un magazine papier que vous feuillerez contrairement à tous ces mails condamnés sans préavis.

Est-ce que ce sont là les prémices du retour en grâce du papier ?

Enfin, l'efficacité du media digital repose avant tout sur le ciblage des destinataires, la constitution d'un fichier qui recenserait les noms, adresses, coordonnées et plus encore de données sur les administrés, ce qui n'est pas près d'arriver, officiellement en tout cas compte tenu des règles établies par la RGPD.

Au cours des années 2021/2022, le prix du papier a plus que doublé. Les imprimeurs qui n'ont pas répercuté ces hausses sont maintenant en grande difficulté, et ceux qui l'ont fait ont perdu des clients ou des volumes imprimés. La hausse du prix du papier a précédé celles des transports, de l'encre, des plaques et autres consommables. Et enfin, est arrivée la hausse des prix de l'énergie qui n'a été que peu répercutée dans les prix grâce aux aides gouvernementales.

2023 sera l'année de la remise à niveau

La concurrence va reprendre ses droits en 2023 avec la baisse des prix du papier, des consommables et la fin des aides gouvernementales.

Les chiffres sont déjà sur la table. Le groupe Maury imprimeur a été contraint de publier ses chiffres puisqu'il a été le premier à bénéficier des aides publiques. Avec un chiffre d'affaires de 108 millions d'euros, la facture énergétique est passée à fin 2022 de 5 à 20 millions d'euros soit de 5 % à 18 % du CA. A minima, la hausse des prix devra couvrir cette hausse des coûts énergétiques même si une aide de l'état de l'ordre de 12 millions d'euros est annoncée. Cette aide sera rattachée à l'année 2023 mais en 2024 si les prix du gaz et/ou de l'électricité sont à ces niveaux stratosphériques, qui paiera ? L'état français ou les clients de Maury ?

La solution : opter pour l'impression sans sécheur moins énergivore

Il y a fort à craindre que la hausse du coût de production d'un magazine sur papier couché imprimé avec sécheur après avoir été de 150 % restera à un niveau élevé en 2023 parce que l'impression avec sécheur est dépendante du prix du gaz comme l'industrie du verre, les hauts fourneaux ou les piscines de vos communes.

Le four d'une rotative avec sécheur affiche une consommation horaire de gaz équivalente à celle d'une maison de 100 m² occupée par 4 personnes pendant un mois.

Seule l'impression sans sécheur passera à côté de cette seconde vague parce que son procédé d'impression n'utilise pas de four de séchage. Ce sera peut-être le premier exemple d'un produit éco-responsable moins cher que le produit industriel traditionnel.

L'impression sans sécheur était déjà mise en avant par ecoattitude2com pour sa moindre consommation énergétique, sa moindre participation au réchauffement climatique, sa moindre consommation d'eau et d'additifs chimiques, son utilisation quasi exclusive de papier recyclé.

Il est désormais établi qu'à l'horizon 2025 l'impression sans sécheur est à la fois la solution de Transition Ecologique mais aussi de Transition Energétique face à l'explosion des coûts du papier puis de l'énergie.

Le communicant public et son élu, Maire, Président de CC ou de CA, Métropole, EPT, Département ou Région à le choix aujourd'hui entre :

- Augmenter le budget magazine de 200 à 250 %,
- Supprimer le magazine et s'en remettre à Facebook, TikTok, Twitter et autres réseaux sociaux
- Faire le choix de l'impression de Transition Ecologique et Energétique sans sécheur pour continuer à communiquer sans gaspillage d'argent public.

Thierry Doll

BAROMÈTRES ÉCOATTITUDE2COM : BILAN 2023

Ecoattitude2com a lancé en 2021 les baromètres de la communication pour aider les communicants et élus à adopter une communication de TE...

P. 2

COMMENT OPTER POUR LA TE ?

Imprimer au maximum à 200 Km de la zone de diffusion

P. 4

QU'EST QU'UNE PUBLICATION ÉCO-RESPONSABLE ?

Une publication sera reconnue éco-responsable dès lors que son procédé de production répondra à l'essentiel des critères de l'éco-conception...

P. 5

Communiquer mieux c'est possible !

Les années passent, les problèmes climatiques et environnementaux s'accumulent. Que doit-on faire de vos promesses, engagements et postures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et pour la sobriété si vous ne changez rien dans votre comportement en matière de communication ?

Vous devez communiquer mais vous devez communiquer mieux en consommant moins d'énergie, d'eau, de papier, de produits chimiques.

Le choix du « tout digital » en lieu et place du papier est une utopie environnementale parce que les études et les faits montrent que le bilan environnemental du digital est très largement défavorable pour deux raisons essentielles : la consommation énergétique des datacenters conséquence directe des volumes échangés et le recyclage des équipements.

Il ne reste plus que les ignorants et les climato-sceptiques pour mettre en valeur leur engagement pour la planète au travers d'une communication à 100 % digitale en remplacement de la version papier du magazine d'une collectivité.

Il existe des solutions d'impression moins énergivores que d'autres, moins consommatrices d'eau, de produits chimiques, de papier, de temps. Vous avez des choix à faire en faveur des imprimeurs les plus vertueux, ceux qui investissent dans des équipements de Transition Ecologique, qui modifient tout ou partie du processus industriel pour supprimer la chimie dès le CTP ou au cours de l'impression, qui optent pour des encres moins chargées en huiles minérales ou pas du tout (encres végétales), qui n'utilisent pas de colle, pas de film pour les paquets, des palettes recyclables et impriment localement.

Le Waterless est la voie royale de l'impression de Transition Ecologique suivi par l'impression rotative sans sécheur puis par l'impression en machines feuille sous certaines conditions et en dernier lieu se positionne l'impression en rotatives avec sécheur.

L'impression rotative sans sécheur se place seconde parce qu'elle ne consomme pas plus d'énergie que le Waterless mais son process industriel reste consommateur d'eau. Les prestataires peuvent basculer pour un CTP sans chimie, la suppression de l'alcool isopropylique et bientôt les encres végétales.

L'impression rotative avec sécheur se place en fin de liste parce que ses fours sont un gouffre énergétique, que l'alcool isopropylique reste présent tout comme l'eau et les huiles minérales dans les encres même si elles sont raffinées. Toutefois, en machine feuille ; seuls les prestataires qui utilisent un CTP sans chimie, des encres végétales et ont supprimé l'alcool isopropylique sont éligibles à la TE.

Quel que soit votre type d'impression, feuille ou rotative, c'est à vous, élus et communicants qu'il revient d'imposer un procédé industriel de Transition Ecologique, un papier certifié et recyclé de provenance européenne et une imprimerie au plus près de votre zone de diffusion. Cocher toutes les cases de la Transition Ecologique répertoriées par les baromètres ecoattitude2com n'est pas un objectif, mais se rapprocher du label publication éco-reposable est un acte pour la planète.

ThD

BAROMÈTRES ECOATTITUDE2COM : BILAN 2023



© Aramis - Adobe Stock

Ecoattitude2com a lancé en 2021 les baromètres de la communication pour aider les communicants et élus à adopter une communication de Transition Ecologique en abandonnant les méthodes de communication aujourd'hui inadaptées face aux impératifs de la TE.

Il s'agit de réduire tout ce qui participe du réchauffement climatique, réduire les consommations de ressources naturelles (eau, énergie, papier), préserver la santé en réduisant les consommations d'additifs chimiques dans l'impression (alcool isopropylique), dans le cycle de prépresse, préserver la biodiversité en réduisant les colles, vernis, plastiques, réduire la production de déchets, promouvoir l'utilisation de papier recyclé, réduire les distances parcourues par le papier et les publications imprimées.

Les premiers baromètres comportaient 5 créneaux, il y en a aujourd'hui 12 pour mieux cerner l'analyse des choix de communication, et d'autres encore sont en préparation.

L'analyse porte en premier lieu sur le choix d'une communication à 100 % digitale ou non puis sur la technique d'impression et son impact sur le réchauffement climatique. Ces deux premiers éléments vus sous l'angle de leur participation au réchauffement climatique. Le digital présente un bilan défavorable face au papier, et parmi les techniques d'impression : la consommation énergétique de l'impression avec sécheur défavorise cette technologie face à l'impression sans sécheur qui est la moins consommatrice d'énergie suivie de l'impression en machine feuilles.

Ecoattitude2com prend ensuite en compte l'usage de l'alcool isopropylique qui est supprimé d'office en impression waterless et peut l'être en impression sans sécheur et en machine feuilles. Il restera à priori toujours utilisé en impression avec sécheur.

Le critère suivant est la consommation d'eau, supprimée totalement en waterless et réduite en impression sans sécheur et en machine feuilles. Elle reste élevée en rotatives avec sécheur.

Ensuite, le papier est pris en compte avec des notes favorables pour le papier non couché moins consommateur d'énergie et adapté à l'impression sans sécheur et le papier recyclé dont la production est la moins énergivore et participe à la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles.

La certification des papiers est ensuite prise en compte afin de s'assurer de l'usage exclusif de papier dont la provenance est sécurisée, ce qui n'est garanti que par l'apposition du logo PEFC ou FSC qui implique un contrôle des pratiques de l'imprimerie par les organismes certificateurs. Seuls les logos officiels avec numéro de référence du site d'impression sont homologués. Au niveau du papier, la jungle est un peu la règle avec de nombreuses allégations non vérifiées, des logos de toutes sortes, des informations visiblement inexacts et parfois un doute important qui plane sur la provenance réelle du papier.

Le critère suivant concerne le CTP / Prépresse pour lequel tous les imprimeurs peuvent aujourd'hui avoir opté pour une installation sans chimie.

Enfin, viennent l'analyse du façonnage avec le rejet de tous les façonnages collés qui restent des perturbateurs du recyclage du papier et doivent être proscrits. Et enfin, sont recensés les éventuels usages de vernis, colles, plastiques selon les mêmes critères que ceux de Citeo.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMENT OPTER POUR LA TE ?

La première action à entreprendre est de s'imposer une impression locale. C'est pour préciser ce critère que ecoattitude2com à courant 2022 réduit la distance recommandée entre l'imprimerie et le secteur de diffusion à 200 km contre 300 km auparavant. Ce choix est dicté par un rééquilibrage du barème de notation pour mieux prendre en compte les imprimeries équipées de machines feuille qui font le choix de la Transition Ecologique en adoptant des encres végétales notamment.

Dans un périmètre de 200 km autour de votre zone de diffusion, vous aurez à votre disposition des dizaines d'imprimeurs feuille, quelques imprimeurs rotativistes avec et sans sécheur. Selon votre pagination/quantité à imprimer les imprimeurs feuille peuvent répondre de façon optimisée à partir de 2.000 ex. jusqu'à 15/20.000 ex. ; les rotativistes sans sécheur dès 3/4.000 ex. jusqu'à 500.000 ex. et les rotativistes avec sécheur à partir de 20/30.000 ex.

Ce choix local, vous ne pouvez pas l'imposer dans votre CCTP en termes de distance mais vous pouvez recenser les prestataires de votre périmètre répondant aux critères ci-dessous :

- Les imprimeurs feuille ayant opté pour l'encre végétale, supprimé l'alcool isopropylique et adopté un CTP sans chimie,
- Les imprimeurs rotativistes sans sécheur et waterless dotés d'un CTP sans chimie et qui ont supprimé l'alcool isopropylique,
- Les imprimeurs rotativistes avec sécheur ayant opté pour l'encre blanche, un CTP sans chimie et remplacé

leurs anciens fours de séchage par des fours économes en énergie.

Les prestataires ne répondant pas à ces critères ne vous apporteront pas de solution de Transition Ecologique.

Vous devez avoir auparavant entamé une réflexion sur vos aspirations en termes de Format (magazine ou tabloïd) / Type de papier (couché/Non couché).

Une fois ces prestataires recensés, vous devez les interroger sur leurs solutions de format, pagination et grammaire afin d'adapter votre CCTP à ces critères de façon à ce que plusieurs prestataires puissent répondre à votre appel à candidature.

Cette phase d'analyse est importante parce qu'il vous faut valider avant l'émission de votre CCTP que les critères qui y sont définis ne sont pas invalidant pour les prestataires locaux que vous auriez voulu compter parmi les candidats.

QUID DE LA DISTANCE PARCOURUE PAR LE PAPIER ENTRE LA PAPETERIE ET L'IMPRIMERIE ?

Encore une fois les règles des marchés publics vous interdisent en théorie de privilégier une solution de proximité alors que les transports sont l'une des principales sources de pollution.

Citeo a tenté pendant un temps de prendre en compte la distance parcourue par le papier considérant la distance de 1500 km comme la limite maximale acceptable entre la papeterie et la zone de diffusion avant application d'un malus. Ecoattitude a réalisé une étude sur la provenance

du papier d'imprimerie utilisé en France. La conclusion catastrophique est sans appel et se résume ainsi : La France est un pays en voie de désindustrialisation accélérée, nous ne produisons quasiment plus de papier dans l'hexagone (autre sujet d'indépendance à évoquer). Les papeteries européennes sont implantées en Allemagne, Suède, Norvège, Autriche, Suisse, Espagne, Portugal et nos imprimeries se situent en moyenne à 1900 km de ces sites de production.

Ecoattitude a recensé l'ensemble des papeteries européennes, évalué les distances parcourues et il en ressort que le seul angle d'attaque en matière de Transition Ecologique est de réduire au maximum la distance parcourue entre l'imprimerie et la zone de diffusion. C'est pourquoi nous avons réduit la distance souhaitable entre l'imprimerie et la zone de diffusion dans les grilles des baromètres ecoattitude de 300 à 200 km qui permet de capitaliser un point de bonus, la note étant de zéro point de bonus pour une distance de 201 à 400 km, et enfin un malus de 1 point pour toutes les distances supérieures à 401 km.

A noter que le papier journal bénéficie une fois encore d'un avantage concurrentiel en matière de Transition Ecologique puisqu'il est resté un produit de relative proximité avec des papeteries implantées à moindre distance que le papier couché. On trouve ainsi à Golbey dans les Vosges l'une des usines rescapées de la papeterie française qui produit du papier journal. D'autres sites sont en Suisse, Allemagne et Espagne. En majorité, selon le recensement réalisé par ecoattitude la distance parcourue par un papier couché est deux fois plus importante que celle parcourue par un papier journal.

MOINS DE 40.000 € ANNUELS

CHOISISSEZ UN IMPRIMEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS PROCÉDURE LOURDE

En-deçà de 40.000 € il n'est pas nécessaire de passer par une procédure d'appel à candidature qui présente une certaine lourdeur pour la collectivité comme pour l'imprimeur. Choisissez votre imprimeur de Transition Ecologique directement.

Vous pouvez interroger des prestataires et sélectionner le plus adapté à votre ambition de Transition Ecologique en dispense de publicité et de mise en concurrence.

Selon l'article R2122-8 du code des marchés publics modifié par le décret 2019-259 et par le décret 2019-1344.

L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40.000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à

40.000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R.2123-1.

L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Pour info, un journal mensuel tabloïd de 32 pages imprimé à 10.000 exemplaires représente un budget impression de l'ordre de 3.200/3.400 € soit un maximum annuel de 32.000 à 34.000 € qui se situe en deçà de ce seuil. Vous pouvez par conséquent choisir une offre de Transition Ecologique en prenant notamment comme critère la faible distance entre votre imprimeur et votre zone de diffusion.



Consultez la liste des imprimeries de Transition Ecologique et adressez-vous directement aux prestataires référencés/recommandés par ecoattitude2com.

QU'EST-CE QU'UNE PUBLICATION ECO-RESPONSABLE ?

Une publication sera reconnue éco-responsable dès lors que son procédé de production répondra à l'essentiel des critères de l'éco-conception retenus dans la grille de notation établie par ecoattitude2com. Le postulat de base est de recourir à un procédé d'impression qui permette de répondre favorablement aux principaux critères d'éco-responsabilité afin de ralentir le réchauffement climatique, réduire la consommation de ressources et la production de déchets, protéger la santé et la biodiversité.

Les plus hauts niveaux de Transition Ecologique peuvent être apportés en premier lieu par l'impression Waterless sans sécheur, suivie par l'impression conventionnelle sans sécheur et enfin par l'impression feuille et en dernier lieu l'impression rotative avec sécheur dès lors que le cahier des charges de la publication pour chacun des critères soit établi en donnant la priorité à la Transition Ecologique et Energétique, à la sobriété.

En effet, l'impression sans sécheur Waterless se positionne tout en haut de l'échelle de l'éco-responsabilité parce qu'elle n'utilise pas de four de séchage (Four qui sur une rotative avec sécheur consomme en une heure autant qu'une maison de 100 M2 en 1 mois) ; elle ne consomme pas d'eau (un site comme celui de Tremblay-en-France équipé de rotatives traditionnelles verrait sa consommation d'eau annuelle approcher le million de m3 s'il était équipé de rotatives avec sécheur), ni additifs chimiques.

L'impression conventionnelle sans sécheur reste tributaire de l'usage de l'eau et des additifs chimiques mais en quantité nettement inférieures à l'impression rotative avec sécheur et à l'impression feuille.

QUEL EST LE CAHIER DES CHARGES D'UNE PUBLICATION ÉCO-RESPONSABLE ?

1 – LE PAPIER

- Un papier non couché issu du recyclage des vieux papiers dont la production consomme 70 % moins d'eau et 80 % moins d'énergie que le papier couché issu de forêts gérées durablement qui restera toujours issu de l'exploitation forestière intensive,
- Une consommation (tonnage) de papier réduite par une adaptation fine de la quantité imprimée, l'usage d'équipements permettant la réduction de la gâche et la suppression du façonnage, rogne notamment,
- Un papier certifié Ange Bleu, Iso 14021, Ecolabel Européen, Nordic Swann, PEFC recyclé, FSC recyclé, NAPM,
- Un papier qui aura parcouru la distance la plus courte possible entre la papeterie et l'imprimerie, un maximum de 1000 km étant raisonnable compte tenu de la fermeture de la majorité des papeteries sur le territoire français,

- Un grammage optimisé et à ce titre la réduction du grammage est un objectif à viser. Il convient de prendre en compte les grammages disponibles en impression sans sécheur qui dès 40/42g offrent une excellente imprimabilité avec des solutions en 45g/49g/52g/55g et 60g. Le changement de comportement induit par la transition écologique trouve toute sa place dans la réflexion sur l'intérêt de réduire de moitié votre consommation de papier en optant pour un 49g ou 52g au lieu d'un 90g ou 100g. En effet, votre message est il plus crédible avec deux fois plus de papier consommé ?

2 – L'IMPRIMERIE :

- Equipée de rotatives sans sécheur Waterless ou conventionnelles, ou de presses feuille ;
- Labellisée Imprim'vert, Print'environnement, ISO 14001, ou EMAS.
- Située le moins loin possible du lieu de diffusion, 200 km étant la distance établie par ecoattitude2com,
- Dotée d'un CTP sans eau et sans chimie, en circuit fermé.
- Ayant fait le choix des encres végétales disponibles en 2022 pour les presses feuille et en 2023 pour les rotatives sans sécheur ; ou à minima des encres blanches à teneur réduite en hydrocarbures pour l'impression avec sécheur qui à priori à ce jour ne pourra pas accéder aux encres végétales inadaptées pour ce procédé d'impression.
- En impression avec sécheur, il est un minimum d'imposer le choix d'un prestataire ayant fait l'effort d'investir récemment dans des fours de séchage économes en énergie. Il est par ailleurs indispensable de vous assurer que les fours de séchage de votre prestataire ne fonctionnent pas au gas-oil,
- Il est enfin indispensable de vous assurer en assistant au moins une fois au calage que votre prestataire ne sous-traite pas l'impression (que ce soit affiché ou non) dans une imprimerie qui ne répondait pas aux critères définis et pourrait même être implantée à l'étranger réduisant tous vos efforts à néant. C'est une réalité que certains prestataires non imprimeurs et même quelques imprimeurs ont recouru à cette forme de sous-traitance.

3 – LE PRODUIT IMPRIMÉ :

- Un volume imprimé calculé au plus juste par rapport au lectorat visé,
- Un format optimisé, le format brut de rotative étant l'option la meilleure pour supprimer la perte de papier due à la rogne,



- La suppression des colles, vernis et pelliculages,
- La suppression de la couverture entraînant une impression complémentaire, une étape de façonnage et la consommation de papier afférente ainsi qu'une gâche papier supérieure de façonnage impactant à la fois le cahier intérieur et la couverture,
- Le choix d'un papier de faible grammage pouvant réduire votre consommation globale de papier de moitié.

4 – LE CONDITIONNEMENT ET LES TRANSPORTS :

- Suppression des films de conditionnement des paquets qui doivent être remplacés par des liens et suppression des cartons d'emballage,
- Utilisation de palettes recyclables,
- Utilisation de camions dotés des certificats de qualité de l'air (CQA ou vignettes Crit'Air) CQA1/2 ou électriques.

Le décret N° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées impose aux acheteurs publics l'emploi de 40 % du montant annuel des achats en produits recyclés. L'impression rotative sans sécheur Waterless ou conventionnelle imprime à 95 % sur un support recyclé qui est le papier journal standard ou amélioré, papier non compatible avec l'impression rotative avec sécheur et l'impression feuille. Par ailleurs, la pénurie de papier touche essentiellement les papiers couchés recyclés qui ne sont quasiment plus disponibles contraignant les acheteurs publics et leurs prestataires à se tourner vers des supports non recyclés.

De fait, l'impression rotative sans sécheur est la seule à offrir une sécurité des approvisionnements en support recyclé.

Thierry DOLL

Extrait www.ecoattitude2com.com 23/11/2022

PRESTATAIRES

IMPRIMERIES DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Que vous imprimiez en feuille ou en rotative, vous avez la possibilité de choisir un prestataire qui fait l'effort, notamment au travers d'investissements adaptés, d'améliorer sa prestation en termes de Transition Ecologique. Au-delà d'Imprimvert qui pose les bases de l'outil de production uniquement, ecoattitude2com a recensé les points d'action que vous devez rechercher chez les prestataires imprimeurs.

La Transition Ecologique positionne clairement les solutions d'impression dans l'ordre suivant en fonction de leur degré d'implication :

1 - Le waterless est le plus haut niveau puisque c'est une technologie sans sécheur, sans eau, sans chimie,

2 - En second lieu, figure l'impression sans sécheur traditionnelle qui est aussi sans sécheur mais fait encore appel à l'eau et la chimie qui peuvent être réduits par des choix technologiques de l'imprimeur,

3 - Ensuite vient l'impression feuille pour les prestataires ayant fait le choix de la suppression de l'alcool isopropylique et l'utilisation des encres végétales et d'un CTP sans chimie,

4 - En quatrième position, vient l'impression rotative avec sécheur pour les prestataires équipés de fours de séchage économes en énergie, d'encres blanches et de CTP sans chimie,

5 - La cinquième et dernière place revient aux imprimeurs rotativistes qui n'ont pas fait d'investissements de Transition Ecologique.



© Mopic - Adobe Stock

Ecoattitude2com a lancé le recensement des prestataires dont voici les premiers résultats.

QUEL NIVEAU D'ENGAGEMENT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ?

Département	Nom	Technologie	Gaz	Conso. eau	Alcool isopropylique	CTP	Encres
7	Imprimeurs Ardéchois	Feuille	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales
25	Estimprim	Feuille	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales
30	Midi Print	Rotative sans sécheur	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales en 2023
31	CIMP	Rotative sans sécheur	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales en 2023
34	Impact	Feuille	Non	Réduite	Non	Chimie	Végétales
38	Notre Dame	Feuille	Non	Réduite	Oui	Sans chimie	Végétales
44	Cartoffset	Feuille	Non	Réduite	Non	Chimie	Végétales
44	Cila	Rotative sans sécheur	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales en 2023
45	Maury	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Oui	Minérales
46	Antoli	Feuille	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales
53	Imaye	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Blanches
54	BLG	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Minérales
54	Nancy print	Rotative sans sécheur	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales
57	Interprint	Feuille	Non	Réduite	Non	Chimie	Végétales
59	Lenglet	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Minérales
60	Compiègne / Morault	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Blanches
62	L'Artésienne	Feuille	Non	Réduite	Non	Chimie	Végétales
62	Léonce Deprez	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Blanches
62	Mordacq	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Minérales
62	SIB	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Minérales
69	FOT	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevé	Oui	Chimie	Minérales
77	Imprimilth	Feuille	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales
77	Newsprint	Rotative avec sécheur	Réduite	Elevé	Oui	Sans chimie	Blanches
77	Rotofrance	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevée	Oui	Chimie	Végétales
87	Fabrègue	Rotative avec sécheur	Elevée	Elevée	Oui	Chimie	Minérales
93	Grafik Plus	Feuille	Non	Réduite	Oui	Sans chimie	Végétales
93	L-imprimerie	Rotative Waterless	Non	Non	Non	Sans chimie	Végétales en 2023
93	Pop	Rotative sans sécheur	Non	Réduite	Non	Sans chimie	Végétales en 2023

ENCRES VÉGÉTALES : LE POINT

Tout d'abord il faut savoir que la problématique des encres dans l'imprimerie trouve sa source notamment dans les emballages alimentaires. Des études ont démontré que des hydrocarbures aromatiques (MOAH) et des hydrocarbures saturés (MOSH) provenant des encres d'imprimeries étaient présents dans les emballages alimentaires. Deux sources identifiées : l'impression sur l'emballage alimentaire et la présence résiduelle de ces hydrocarbures dans la pâte à papier recyclé servant à fabriquer ces emballages en papier recyclé.

Elles peuvent contribuer à exposer les consommateurs à des risques potentiels liés à la migration de leurs composés vers les aliments. Ce risque et la régulation réglementaire qui y est associée concernent certes en premier lieu le secteur de l'emballage

Pour traiter le problème dans son ensemble, La loi AGECE du 10 Février 2020 a prévu une interdiction progressive des huiles minérales sur les emballages et toutes impressions à destination des ménages. Cette loi interdit l'usage d'huiles minérales sur les emballages ménagers à partir du 1^{er} janvier 2022, sur les prospectus publicitaires à partir du 1^{er} janvier 2023 et sur toutes les impressions à destination du public à partir du 1^{er} janvier 2025.

Tous les imprimeurs devront avoir supprimé les encres dites « conventionnelles » au 1er janvier 2025, d'ici-là c'est un peu la jungle mais il y a des éléments incontestables.

QUI UTILISE DÉJÀ DES ENCRES VÉGÉTALES.

Il est important de savoir que les encres végétales ne sont aujourd'hui disponibles uniquement en impression sur machine feuille, elles ne seront à priori jamais disponibles en impression rotative avec sécheur. Seule l'impression rotative sans sécheur et Waterless aura accès à des encres végétales dès que les fabricants auront lancé la production à l'échelle industrielle après les tests en cours.

IL N'Y AURA PAS D'ENCRES VÉGÉTALES POUR LES ROTATIVES AVEC SÉCHEUR.

Par conséquent, la collectivité qui imprime en 2022 dans son ours, la mention 'imprimé à 79.500 exemplaires (sur rotatives avec sécheur) avec des encres d'origine végétale doit avoir conscience que cette mention est mensongère.

C'est à l'émetteur de s'assurer de la réalité de l'utilisation de l'encre végétale par son délégataire / prestataire. Tout autant que ce même émetteur se doit de s'assurer de la traçabilité du papier dans le cas de la mise en avant des certificats PEFC ou FSC.

Or il se trouve, que c'est le même ours du magazine d'une Communauté d'Agglomération qui prétend être imprimé à partir d'encres végétales en dessous de la

mention « imprimé sur papier PEFC » sans aucune référence au numéro d'identification du papier ou du prestataire. Le certification PEFC est accompagnée d'un numéro qui est celui de l'imprimeur et les imprimeurs certifiés sont contrôlés par l'organisme certificateur.

LES ROTATIVES SANS SÉCHEUR UTILISERONT DE L'ENCRE VÉGÉTALE COURANT 2023.

Seul un nombre très restreint d'imprimeur feuille utilise des encres végétales. Si vous choisissez un imprimeur feuille pour votre prestation d'impression, vous devez lui imposer l'usage des encres végétales puisqu'elles sont disponibles pour lui et prendre la précaution de réclamer un certificat de son fournisseur d'encre attestant que l'imprimeur considéré utilise bien exclusivement des encres végétales pour l'ensemble de son activité.

Dans le cas du choix d'un imprimeur feuille, votre choix doit s'accompagner de l'exigence de l'emploi des encres végétales. Attention, ces encres sont plus chères ce qui vous oblige à vous assurer que votre analyse des offres prenne bien en compte des imprimeurs engagés à un niveau comparable parce que celui qui déclare utiliser des encres végétales sans le faire réellement est forcément moins cher.

Il est de votre responsabilité de vous assurer de la réalité de cet usage des encres végétales dès lors que c'est une condition énoncée dans votre CCTP, tout comme la vérification de la réalité de la certification PEFC ou FSC que vous demandez comme autre condition.

LE CAS DE L'IMPRESSION AVEC SÉCHEUR.

Il n'existe pas d'encre végétale en impression avec sécheur et dans l'état actuel des connaissances aucune solution ne se profile. L'impression avec sécheur pourra substituer ses encres « conventionnelles » par des encres blanches.

C'est quoi les encres blanches ?

A ce jour la recherche technologique ne trouve pas de solution industrielle pour supprimer les hydrocarbures dans les encres d'impression sur rotative avec sécheur. Des recherches sont effectuées sur les encres bio sourcées mais elles nécessitent des transformations/investissements importants.

La voie choisie est celle des encres blanches qui sont toujours composées d'huiles minérales mais celles-ci sont purifiées et raffinées, ne contiennent plus de composés aromatiques interdits par la loi AGECE. Elles sont la seule alternative qui se profile pour l'impression avec sécheur, entraînant toutefois un surcoût sur le prix de l'encre de

l'ordre de 3 à 5%. Encore une fois, votre analyse des offres doit prendre en compte des prestataires dont le niveau d'engagement est similaire, à ce titre : tous utilisateurs certifiés d'encres blanches.

En 2022, vous devez imposer dans votre CCTP l'usage exclusif des encres blanches par votre prestataire lorsque vous optez pour un prestataire équipé de rotative avec sécheur, et une fois encore exiger la présentation d'un certificat de son fournisseur attestant de l'usage exclusif des encres blanches sur le site concerné.

Citéo, entreprise qui a mission de réduire l'impact environnemental des emballages et papiers a mis en place un malus de 10 % sur les produits imprimés à partir du 1/1/2021 qui est passé à 20 % à partir du 1/1/2022.

Pour éviter l'application du malus, les imprimés réalisés sur rotatives avec sécheur devront pouvoir justifier qu'ils ont été imprimés avec des encres respectant les taux limites suivant :

- Une teneur en MOAH (Hydrocarbures Aromatiques d'Huile Minérale) inférieure à 1 % de la masse de l'encre
- Une teneur en MOSH (Hydrocarbures Saturés d'Huile Minérale) de chaîne C20-C30 inférieure à 1,5 % de la masse de l'encre.

BIENTÔT DES ENCRES VÉGÉTALES EN IMPRESSION SANS SÉCHEUR

Abandonnées ces dernières années, les encres à base d'huiles végétales représentent une alternative techniquement réaliste en impression sans sécheur et sont employées aux Etats-Unis et au Japon.

Th D.

Quelles imprimeries sur rotatives utiliseront des encres végétales d'ici la fin 2023 ?

Département	Nom	Encres végétales
2	Roto Aisne (Gauchy)	NON
30	Midi Print (Gallargues-le-Montueux)	OUI
31	CIMP (Escalquens)	OUI
44	CILA (Héric)	OUI
45	Mauray (Malesherbes)	NON
53	Imaye / Agir (Laval)	NON
54	BLG (Toul)	NON
54	Nancy-Print (Jarville-la-malgrange)	OUI
59	Lenglet (Raillancourt)	NON
60	Imprimerie de Compiègne / Morault	NON
62	Mordacq (Aire-sur-la-Lys)	NON
62	SIB (Saint-Léonard)	NON
69	FOT (Pusignan)	NON
77	Newsprint (Lieuxaint)	NON
77	Rotofrance (Lognes)	NON
87	Fabregue (Saint Yrieix)	NON
93	L-Imprimerie (Tremblay-en-France)	OUI
93	Pop (La Courneuve)	OUI

Rejoignez, grâce aux baromètres ecoattitude2com, les élus et communicants qui font des choix de Transition Ecologique pour leur communication.

À QUAND LA PRISE DE CONSCIENCE ?

Les baromètres ecoattitude2com analysent au travers de 12 critères les options de communication prises face aux nécessités de changer pour une communication raisonnée. Grâce à cette analyse vous identifiez immédiatement les points d'action pour soigner votre communication et la planète. Vous pouvez aussi mesurer votre positionnement face aux collectivités de même niveau ou voisines.

C'EST QUOI UN MAGAZINE D'AVANT ?

Avant la crise énergétique, les publications de collectivités étaient à 99 % imprimées sur du papier couché soi-disant issu de forêts gérées durablement, imprimé sur des rotatives avec sécheur situées à des distances parfois déraisonnables, le critère de la distance n'étant pris en compte que par quelques-uns, ceux qui ne se réfugient pas derrière la « faute aux marchés publics ». Il suffisait il y a quelques années de se dédouaner en affichant le logo Imprim'vert, et maintenant le logo PEFC ou FSC.

La Transition Energétique est une contrainte non impérative, c'est-à-dire que je peux rendre compte des dernières inondations dans mon magazine et me présenter comme le chef de file de la Transition Ecologique tout en publiant un magazine d'avant.

Un magazine d'avant est une publication :

- Imprimée sur papier couché non recyclé qui consomme 70 % plus d'eau qu'un papier non couché recyclé et 80 % plus d'énergie
- Imprimée sur rotative avec sécheur qui consomme 100 % plus d'énergie qu'une rotative sans sécheur,
- Avec un CTP d'ancienne génération avec chimie et circuit non fermé
- Un format non optimisé avec la rotative, rogné
- Avec un façonnage collé
- Avec ajout de vernis, colle, pelliculage,
- Un conditionnement en paquets sous film plastique
- Une rotative qui consomme des additifs chimiques dont l'alcool isopropylique et émet des COV,
- Un processus d'impression qui consomme trop d'eau
- Une impression à plus de 200 km
- Une impression confiée à un prestataire non-imprimeur qui va sous-traiter chez un prestataire non identifié

L'éco-modulation 2022

Citeo est l'acteur français de la REP, Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que l'éditeur est responsable de, et finance, l'élimination des déchets provenant de ses produits. Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les émetteurs de publications imprimées pour prendre en charge la fin de vie, dont le recyclage des papiers.

La mission de Citeo est de réduire l'impact environnemental des publications papier, en proposant aux éditeurs des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage dans le cadre de la responsabilité élargie de l'émetteur.

Les publications des collectivités sont concernées et chaque année toutes les collectivités comme les éditeurs de magazines doivent déclarer les volumes imprimés et les conditions de ces impressions.

Cette déclaration aboutie à une taxation financière, l'éco-modulation qui s'applique par un système de bonus-malus qui vise à encourager l'utilisation des papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement et la réduction des perturbateurs du recyclage. Elle a été mise en place avec les acteurs de la filière pour inciter à la mise en marché de produits papier répondant aux enjeux de l'économie circulaire et vous permet par ailleurs de mesurer chaque année les progrès réalisés en écoconception.

LES 3 CRITÈRES DE L'ÉCO-MODULATION

En 2022, le critère affichage « bonus Triman » a été supprimé

Le bonus « Triman » est supprimé suite à l'obligation d'apposition d'une consigne de tri et du marquage Triman qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022 (cf article 17 de loi AGECE).

Les éco-modulations sur l'origine de la matière, la recyclabilité sont identiques à 2021

Les critères « matériau responsable et renouvelable » et « recyclabilité » restent inchangés pour les mises en marché 2022, les taux sont identiques à ceux de 2021.

Évolution du malus Huiles Minérales à 20%

Afin de réduire la contamination des matières à recycler par les huiles minérales et en application de l'arrêté d'éco-modulation du 29 octobre 2019, le malus sur les Huiles Minérales s'applique depuis le 1er janvier 2021.

Ce malus porte sur les impressions réalisées avec des encres contenant des huiles minérales ajoutées, le taux de majoration passe de +10% à +20% en 2022 (déclaration en 2023), conformément à l'arrêté ministériel.

Focus : modalités d'application du critère Huiles Minérales

Le malus Huiles Minérales de la filière papier s'applique à tous les papiers graphiques imprimés, hors publications de presse, mis en marché en France à l'exception de ceux-ci :

- Documents en impression héliogravure, impression numérique, impression en fléxographie ou impression en offset UV et offset coldset..
- Documents en impression offset (heatset ou coldset) avec des encres dont la composition respecte les limites suivantes : MOAH $\leq 1\%$ du poids de l'encre ; MOSH C20-C30 $\leq 1,5\%$ du poids de l'encre.

Afin de tenir compte des indisponibilités à date de certaines encres alternatives pour les impressions « coldset », le malus ne s'appliquera pas sur les mises en marché 2022 pour les papiers imprimés avec cette technologie.

FAITES LES CHOIX DÉCISIFS

Il faut optimiser la consommation de papier et supprimer les éléments perturbateurs du recyclage afin d'améliorer la recyclabilité des vieux papiers, réduire les pertes et les coûts.

LES COLLES DE FAÇONNAGE

Les colles sont nombreuses à pouvoir perturber le recyclage. Tous ces éléments font l'objet d'études scientifiques précises qui sont actuellement approfondies. Leur usage donne désormais lieu à un malus financier pour les émetteurs de publications qui en emploient. Bien entendu, il suffit de payer un malus ou de trouver une colle qui passera en marge des tests d'analyse mais le bon sens suffit à conduire à choisir un façonnage agrafé pour un format type magazine et l'avantage des formats tabloïds comme celui que vous avez dans les mains est que ni la colle ni la piquûre ne sont nécessaires.

Pourquoi la colle est un élément perturbateur ?

Dans le processus de recyclage, les films de colles présents dans les papiers récupérés vont se fragmenter et donner naissance à de petites particules de tailles variables, plus ou moins collantes. Ces particules, appelées « stickies * », ne sont que partiellement éliminées et un certain nombre d'entre elles se retrouvent dans la pâte recyclée finale qui alimente alors la machine à papier.

Quelles sont les conséquences pour le recyclage du papier ?

Les agglomérats formés sont responsables de divers troubles conduisant à l'arrêt et au nettoyage des machines. Par ailleurs, les « stickies » contenus dans la pâte peuvent être responsables d'une altération de la qualité du papier produit (apparition de points noirs sur la feuille et de trous dus à l'arrachage de certaines de ces particules dans la machine).

Les colles type PSA ou à dispersion aqueuse notamment sont fortement perturbatrices.

LES VERNIS UV

On retrouve ces vernis le plus souvent sur des couvertures pour obtenir un effet brillant, le séchage est obtenu par rayonnement UV.

Pourquoi le vernis UV est un élément perturbateur ?

Lors du séchage d'un vernis UV, le phénomène de réticulation (liaison chimique des molécules les unes aux autres) permet de sceller quasi instantanément le vernis sur le support mais rend en même temps ces molécules réticulées plus difficiles à éliminer dans les processus de recyclage et de désencrage.

Quelles sont les conséquences pour le recyclage du papier ?

Le principal problème du désencrage des vernis UV est la formation de particules colorées visibles à l'œil nu et

qui ne permettent pas l'obtention d'une pâte de qualité suffisante pour les applications graphiques. L'alternative existe : remplacer l'utilisation de vernis UV par un vernis acrylique qui ne perturbe pas le process de recyclage.

LES PELLICULAGES

On peut classer dans cette catégorie à proscrire l'ensemble des matériaux non-papier constitutifs du produit et les papiers dits REH (Résistant à l'Etat Humide) : pelliculage de couverture, fenêtre plastique et couverture plastique.

Pourquoi les éléments non pulpables et les papiers REH sont des éléments perturbateurs ?

Le problème lié à la présence d'éléments non pulpables dans les produits papiers est celui du rendement fibres du recycleur, c'est-à-dire la quantité de papier recyclé qu'il est possible de produire à partir d'une tonne de papiers récupérée et achetée par le recycleur.

Quelles sont les conséquences pour le recyclage du papier ?

Plus il y a d'éléments non pulpables dans les papiers récupérés, moins la quantité de papier recyclé produite sera importante, ce qui augmente le coût relatif de la matière première ainsi que le coût de traitement des déchets de recyclage.

LES FILMS PLASTIQUES

Dans cette catégorie on retrouvera tous les éléments non-papier qui sont solidaires du produit imprimé, c'est-à-dire que ne se détachent pas de la publication lorsqu'on la secoue, ainsi que les films plastique/PVC utilisés pour emballer les publications à l'unité ou en paquets.

Pourquoi l'insert et le film d'expédition sont des éléments perturbateurs ?

Le problème lié à la présence d'éléments non pulpables dans les produits papiers est celui du rendement fibres du recycleur, c'est-à-dire la quantité de papier recyclé qu'il est possible de produire à partir d'une tonne de papiers récupérée et achetée par le recycleur.

Quelles sont les conséquences pour le recyclage du papier ?

Plus il y a d'éléments non pulpables dans les papiers récupérés, moins la quantité de papier recyclé produite sera importante, ce qui augmente le coût relatif de la matière première ainsi que le coût de traitement des déchets de recyclage.

Certains prestataires proposent des solutions de conditionnement sous emballage papier et dès le premier janvier 2022, l'usage des films plastiques, y compris les soi-disant films biodégradables est interdit pour un produit à destination de l'utilisateur final, et cela concerne aussi les collectivités.

LE GRAMMAGE

Sur ce sujet du grammage du papier, la réflexion devient philosophique. Posez-vous la question : « Est-ce que mon message/ma communication sera plus efficace/mieux comprise si j'imprime sur un support dit plus qualitatif ? »

Mon avis sur ce point est que rien ne justifie l'emploi d'un grammage supérieur à 80g pour une collectivité locale qui n'a rien à vendre / à sublimer au point d'y consacrer un surcoût budgétaire. La communication des collectivités locales est une communication d'information qui n'a rien à voir avec des catalogues publicitaires qui eux-mêmes d'ailleurs sont capables d'imprimer sur des papiers type journal parce que c'est une forme de valorisation.

Mon conseil est de choisir un papier de grammage léger, en ce sens les papiers non couchés disposent d'une main supplémentaire (épaisseur) aux papiers couchés. Un 32 pages en 60g non couché aura plus de main (plus épais) qu'un 70g sur support couché.

A noter aussi, que à fin 2022 les supports couchés recyclés sont introuvables alors que les supports non couchés type papier journal sont tous des papiers recyclés.

La solution la plus économique est le 42/45g utilisable dès 16 pages tabloïd qui ne sont pas blanchis puis viennent les 52/55g dont la blancheur est souvent améliorée autour d'un indice de 70/72 et enfin la solution 60g avec un indice de blancheur de 76/80.

Au moment d'écrire ces lignes, je passe sous silence les supports de 70g et 80g offset qui sont disponibles mais que je ne recommande pas parce qu'ils ne sont plus disponibles en version recyclé et qu'ils ont atteint un niveau de prix qui jusqu'à nouvel ordre les excluent de mes recommandations. Dès que leur prix sera revenu à des niveaux acceptables, ces papiers pourront revenir dans mes choix.

LES ENCRE

A fin 2025 les encres dites conventionnelles qui comportent des huiles minérales dans leur composition seront interdites. En 2022, vous devez imposer à votre imprimeur une encre végétale s'il imprime en machines feuilles. (Impression feuille avec des feuilles/ Impression rotative avec des bobines). Si c'est un rotativateur avec sécheur, vous devez lui imposer des encres blanches qui sont à ce jour la moins mauvaise solution pour cette technologie. Si c'est un imprimeur sur rotative sans sécheur, il sera à même de vous proposer des encres végétales courant 2023. Dans tous les cas, c'est à vous d'exiger les certificats attestant d'ici à 2025 du choix éco-responsable de votre prestataire. [Voir l'article sur le sujet page 7](#)

LES FORMATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE

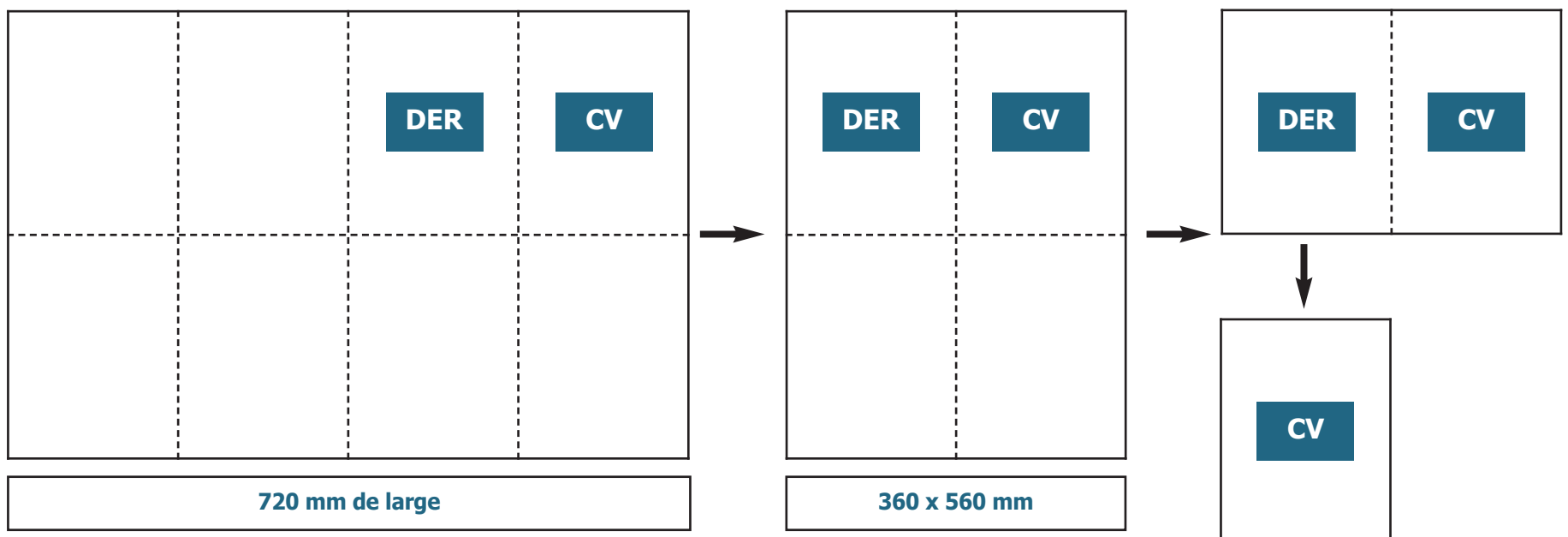
Opter pour l'impression sans sécheur est la première décision à prendre pour le communicant/l' élu qui souhaite inscrire sa publication dans la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets, la protection de la santé et de la biodiversité.

Cette décision emporte de fait avec elle l'essentiel des nouvelles orientations comme l'usage d'un papier recyclé, la forte réduction de la consommation énergétique par suppression du séchage, la réduction voire la suppression de la consommation d'eau, la réduction voire la suppression de l'usage des additifs dont l'alcool isopropylique, la suppression des colles, vernis, pelliculages et emballages plastiques.

Il reste quelques choix à faire comme la sélection d'un format optimisé, c'est-à-dire réduisant la consommation en volume de papier et la rogne que l'on peut qualifier de gaspillage partant du principe qu'elle consiste à couper et jeter une partie du papier utilisé.

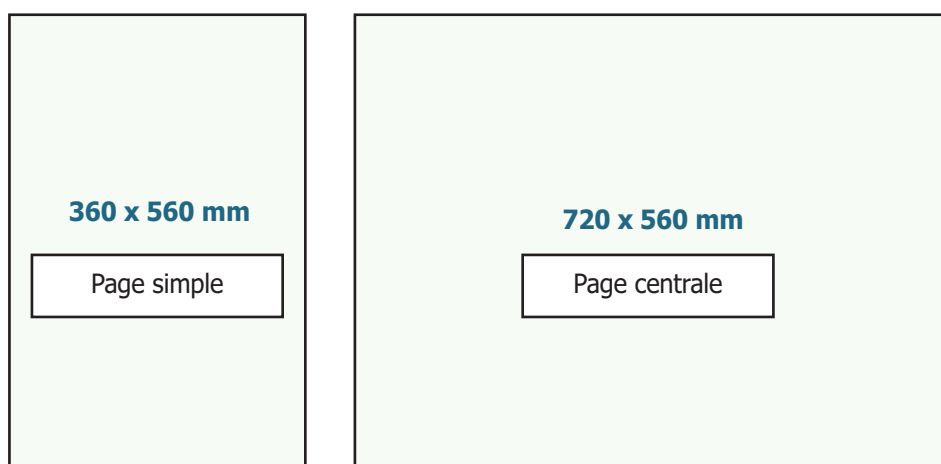
Les formats qui répondent au mieux à ces objectifs sont les formats bruts de rotatives :
l'impression sans sécheur propose quatre formats :

Le format broadsheet : 720 x 560 mm. Il permet de réaliser un journal original aux multiples plages facile d'utilisation aux ouvertures multiples.



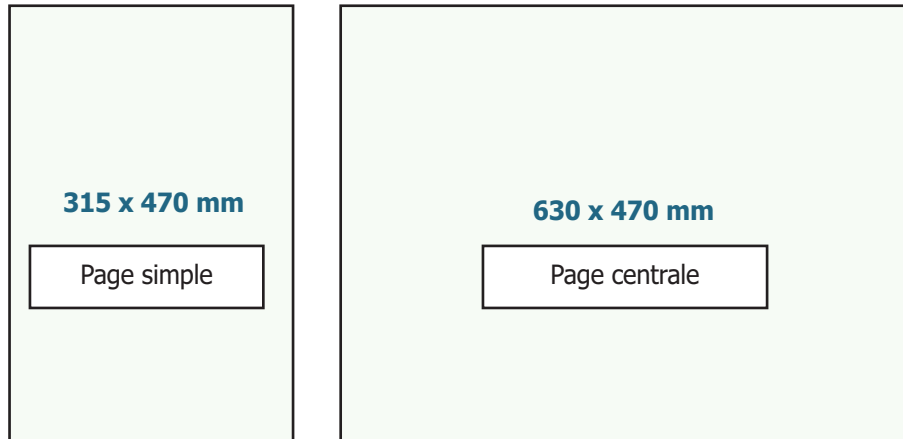
Il peut aussi être utilisé en format standard comme le canard enchainé de 4 à 32 pages avec une page centrale XXL qui offre d'intéressantes possibilités pour notamment présenter un plan de ville, un programme ou bilan d'actions sur un territoire.

Le format broadsheet est le plus grand disponible, il offre la plus grande surface d'impression.



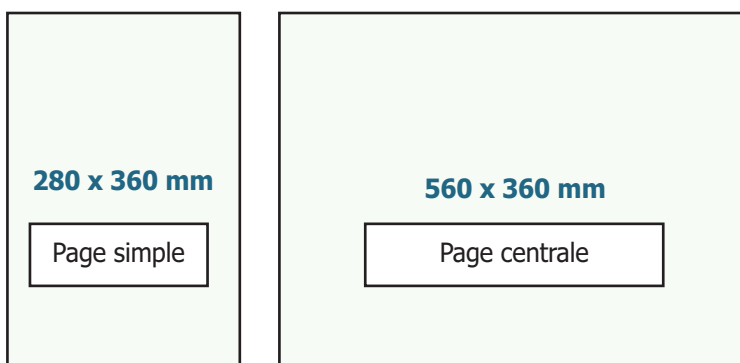
Votre journal peut compter de 4 à 48 pages, en papier recyclé de 42g pour la version la plus économique. Disponible aussi avec un papier amélioré plus blanc, toujours recyclé de 55g ou 60g. Le tirage peut se faire à partir de 5.000 ex. sans vraiment de limite maximale. Ce produit peut être livré en quelques heures. Le journal est livré replié au format 280 x 360 mm. Cette solution est utilisée par la Mairie du 7eme arrondissement de Lyon.

Le format berlinois: 315 x 470 mm. C'est le format du Figaro, du Monde, des Echos.



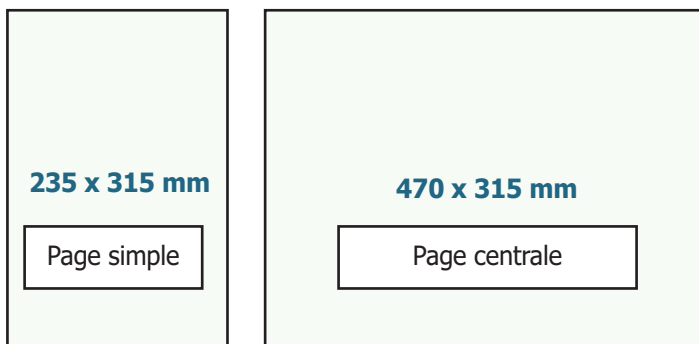
Ce format est disponible en version économique sur un support recyclé de 42g, puis en version amélioré de 52g ou de 60g et enfin en version « luxe » sur un support offset 70g ou 80g. La pagination démarre à partir de 8 pages jusque 36 à 40 pages en un seul cahier selon le grammage. Vous pouvez opter pour une édition en plusieurs cahiers (2 à 5) encartés les uns dans les autres avec même la possibilité d'un papier différent pour chacun de ces cahiers. La pagination maximale est de 60 pages en plusieurs cahiers. Le tirage peut se faire à partir de 5.000 ex. sans vraiment de limite maximale. Ce produit peut être livré en 24 heures. Le journal est livré replié au format 235 x 315 mm. Ce format est notamment employé par les départements de la Dordogne et des Ardennes, la ville de Montigny-le-Bretonneux, les mairies du 9ème arrondissement de Paris et de Fontainebleau.

Le format tabloïd: 280 x 360 mm. C'est le format du Parisien, du JDD, de La Croix.

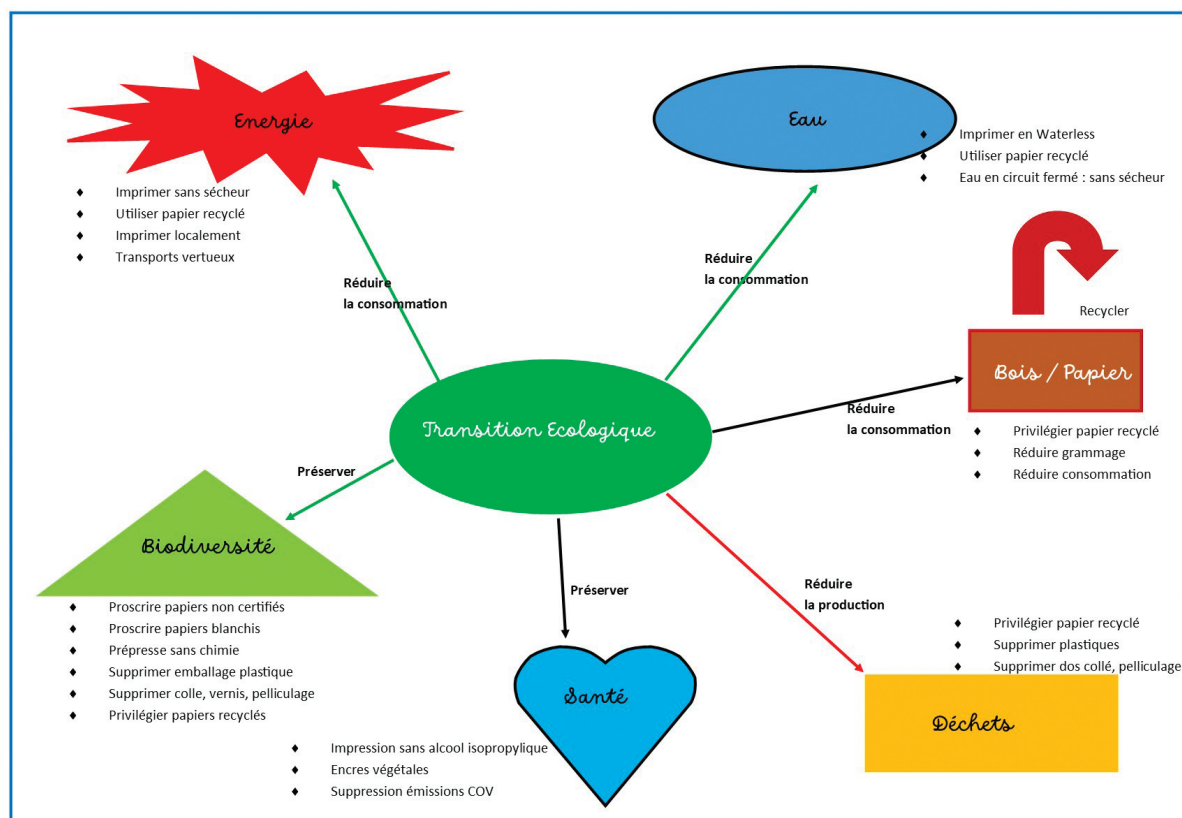


Ce format est disponible à partir de 8 pages jusque 64 pages en un seul cahier. La version économique est en 42g recyclé, et vous pouvez opter pour un support plus épais et/ou plus blanc, toujours recyclé de 55g, de 60g ou en offset 70g. Le journal sera livré à plat ou replié au format 280 x 180 mm. Cette solution est utilisée par les départements du Lot-et-Garonne, du Gers, les villes de Stains, La Courneuve, Aubervilliers et Vénissieux.

Le format demi-berlinois: 235 x 315 mm. C'est le format de 20 minutes.



Ce format offre lui aussi de multiples possibilités. Imprimé en recyclé 42g, il est ultra économique. Il peut être imprimé en recyclé amélioré 52g, 60g ou offset 70g ou 80g pour une impression sur un papier de meilleure qualité. La pagination démarre à 8 pages et peut monter jusque 120 pages. Partant de la base brute de 235 x 315 mm qui sera sans fonds perdus, il est possible de rogner pour réduire le format et obtenir une maquette à fonds perdus. C'est le seul procédé qui permet d'obtenir un magazine 100 % éco-responsable puisqu'il sera imprimé sur rotative sans sécheur, sans alcool isopropylique, avec un CTP sans chimie, sans eau, sur du papier recyclé.



Allégations à éviter

1. Imprimé sur papier recyclable. Le papier est par définition recyclable en tant que matière. Par contre votre papier peut être recyclé ou non recyclé.

2. Imprimé avec des encres végétales. C'est la nouvelle allégation non vérifiée à la mode depuis quelques mois. La situation est simple, deux technologies sont susceptibles d'utiliser de l'encre végétale : l'impression en feuille à feuille et l'impression sans sécheur traditionnelle ou Waterless.

2.1. Si votre imprimeur est un imprimeur feuille, assurez-vous qu'il ait fait le choix de l'encre végétale. S'il l'a fait c'est qu'il est réellement engagé pour la planète et il se fera un honneur de prouver que c'est une réalité dans son imprimerie contrairement à ceux qui mettent en avant des encres végétales tout en continuant d'utiliser des encres minérales. Il vous transmettra un certificat attestant de l'usage des encres végétales dans son imprimerie et comme ces encres sont 15 % plus cher que les encres minérales, vous trouverez certainement dans sa communication officielle des informations sur son engagement environnemental et l'usage notamment des encres végétales.

2.2. Si votre imprimeur est un imprimeur sans sécheur, il pourra au cours de l'année 2023 basculer au profit des encres végétales dès que celles-ci seront disponibles.

2.3. Si votre imprimeur est équipé de rotatives avec sécheur, il ne peut pas utiliser d'encres végétales, c'est impossible.

2. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement sans aucune certification PEFC / FSC. Les certifications PEFC / FSC sont attribuées aux imprimeurs en échange de l'acceptation de contrôle plus ou moins réguliers de leur usage. En résumé un contrôle vérifie à partir des imprimés qui portent le certificat si le papier provient bien de la source annoncée à partir des factures et documents de production de l'imprimerie qui doivent prouver que le papier utilisé est bien celui annoncé.

L'usage de la mention PEFC ou FSC ou des logos PEF/FSC sans leur numéro de référence de l'imprimerie est considéré comme une allégation mensongère.

4. Imprimé sur papier recyclé sans aucune certification. Comme pour les certifications PEFC ou FSC. Les papiers recyclés sont eux aussi certifiés PEFC ou FSC et il existe une version spécifique de chacun de ces logos portant la mention papier recyclé. Un papier recyclé doit être certifié par la mention « PEFC recyclé » ou « FSC recyclé ». La mention imprimé de l'utilisation d'un papier recyclé sans les certificats adéquats est une allégation mensongère.

PRÊTS À CONSOMMER MOINS D'EAU ?

Alors que le spectre de pénuries et de possibles restrictions inquiète vivement la population, il est temps pour les collectivités locales d'adopter des mesures de réduction de la consommation d'eau et en matière d'impression il en existe aussi. L'eau à gogo c'est fini atteste le ministre de l'écologie, Christophe Béchu dans une interview au quotidien « Aujourd'hui en France » lors de la présentation du plan national Eau du gouvernement afin d'économiser une ressource naturelle qui fait de plus en plus défaut dans l'Hexagone. Une étude réalisée par l'institut Toluna-Harris interactive révèle que les Français sont conscients de la gravité de la situation et de la tension hydrique du pays. Les trois quarts d'entre eux « se déclarent inquiets d'être confrontés à l'avenir à des restrictions et des pénuries d'eau potable ». En matière d'impression d'une publication, il existe une technologie, le waterless qui apporte une ré-

ponse sur ce point, supprimant totalement la consommation d'eau lors du cycle d'impression. Ce sont des centaines de milliers de litres d'eau qui sont économisés par le site d'impression de Tremblay-en-France. Et pourtant, face à la progression de cette technologie au sein des collectivités, un rempart se lève dans les CCTP ou règlements de certains appels d'offres qui portent désormais la mention « impression exclusivement en rotative avec sécheur » marquant par là un refus de la Transition Écologique pour les collectivités concernées qui se faisant s'obligent à utiliser une technologie d'impression énergivore, consommatrice d'additifs chimiques comme l'alcool isopropylique et se privent dans la majorité des cas de la possibilité d'utiliser du papier recyclé. Et cela ne va pas s'arranger. En effet, le GIEC prévoit entre 10 % et 40 % de baisse du niveau de nos cours d'eau d'ici à 2050.

ARRÊTEZ AVEC LE PLASTIQUE BIODÉGRADABLE

Plus d'un Français sur trois recycle ses déchets dans des composteurs domestiques ou collectifs, explique l'Anses. Certains y déposent les épluchures de légumes et autres déchets végétaux dans les sachets plastiques à usage unique dits biodégradables ou compostables, voir même ces emballages seuls persuadés de bien agir. Or, la dégradation de tels matériaux n'est pas garantie. Ce qui peut conduire à ingérer des morceaux de plastique (censés être dégradés naturellement sous l'action de micro-organismes) non digérés par le temps lorsqu'ils ont été répandus sur des terres cultivées. « L'emploi des composteurs peut alors représenter un risque pour l'être humain comme pour l'environnement » souligne l'Anses. « Même pour celles se reven-

diquant biosourcées, biodégradables ou compostables, il n'est pas garanti que ces matières plastiques se dégradent totalement ». De ce fait, lors de l'épandage de ce type de compost, une contamination de l'environnement ou des cultures ne peut être exclue. Cette contamination peut provenir des différents constituants des matériaux ou de microplastiques issus de leur dégradation. Les constituants peuvent être des polymères, des monomères résiduels, des additifs ou des charges inorganiques présentant des dangers potentiels aussi bien pour la santé humaine que pour l'environnement. Vous devez supprimer toute mention de conditionnement sous emballage plastique, biodégradable, compostable ou biosourcé.